

l'emploi des instruments économisant la main-d'œuvre. Il faut autant que possible que les façons données aux plantes sarclées le soient à l'aide d'instruments traînés par des chevaux et non pas avec les instruments à main, c'est le seul moyen de rendre possible en grand les cultures sarclées.

Pour les sociétés en retard, pour les trainards, sur la voie du progrès, il faut absolument adopter ce second article du programme. Autrement, c'est vouloir rester toujours à l'arrière, à la remorque des organisations rivales.

ART. III.—IMPORTATION D'ÉTALONS AMÉLIORATEURS.

 E troisième article du programme est le plus important et le moins compris. Sans doute, plusieurs sociétés l'ont adopté des longtemps et nous leur devons, ainsi qu'aux agriculteurs qui ont pris l'initiative de ce mouvement, l'amélioration de notre bétail de toutes les espèces, telle que constatée aujourd'hui. Si le Haut-Canada nous est supérieur comme production agricole, c'est dû principalement aux pur-sangs nombreux qui peuplent cette partie de la province. Pourquoi hésiter plus longtemps à adopter hardiment ce dernier article du programme ? Si la race percheronne importée de Normandie au prix de \$1,000 vous effraie, vous pouvez vous procurer dans le comté de Beauharnois, à Montréal ou dans le Haut-Canada, un croisé Clyde-Canadien qui sera une amélioration considérable sur les étalons de la localité. Si l'espèce chevaline vous effraie, l'espèce bovine est moins coûteuse, et les pur-sangs Ayrshire pour le lait, Durham pour la viande, sont nombreux dans les deux Canadas. Dans le cas où vous désireriez engager moins de capitaux, encore les espèces ovines et porcines sont là pour toutes les bourses et il n'y a plus d'excuse possible pour les sociétés qui négligent d'améliorer par croisement le bétail de leur localité.

Si une société ne veut pas prendre à sa charge les étalons importés, elle peut en faire la location dans le comté, ou encore en faire la vente aux enchères. Bien souvent, des reproducteurs importés ainsi vendus ont réalisé plus qu'ils n'avaient coûté, de sorte que la société a pu de suite faire de nouvelles importations et de nouvelles ventes en répétant ainsi ces opérations jusqu'à ce que la localité fût suffisamment pourvue de reproducteurs pour assurer en

pou de temps l'amélioration de tout le bétail du comté.

En économisant les sommes dépensées inutilement dans la liste des prix, chaque société est en mesure de faire des importations d'étalons qui sont toujours lucratives. Le prix des saillies est une source de profits considérables pour une société, sans tenir compte de l'amélioration générale qui est d'une valeur incalculable. Ensuite lorsqu'une société n'a pas le capital nécessaire, elle peut toujours organiser une souscription parmi les hommes marquants du comté qui se prêteront certainement aux importations, et accepteront comme remboursement du capital avancé un certain nombre de saillies pour leurs animaux. Ainsi donc, point d'excuse pour les trainards. Si leur bétail se détériore, ou met un si long temps à s'améliorer, ils peuvent s'en prendre à eux-mêmes. S'ils préfèrent empocher quelques piastres aux expositions du comté plutôt que de doubler leur revenu en transformant leur bétail et leurs cultures, ils ne peuvent espérer deux moutures du même sac. Ainsi donc, il faut en prendre son parti, et accepter l'un ou l'autre. Nous avons assez confiance dans l'intelligence éclairée de nos bureaux de direction pour espérer qu'un peu de réflexion sur ce qui précède les décidera enfin à briser franchement avec le passé et à adopter dans son entier le programme que nous avons donné des opérations d'une société d'agriculture.

REORGANISATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.

 U moment où nos sociétés vont faire choix de quatre représentants à la Chambre d'Agriculture de la Province de Québec, il est important, croyons-nous, d'étudier l'organisation actuelle de cette Chambre et quelles modifications sont urgentes, pour lui assurer la plus grande somme d'effets utiles. Jusqu'à ce jour, il faut en convenir, l'organisation de la Chambre d'Agriculture a été nulle. Elle se compose bien d'un Président et d'un Vice-Président, choisis parmi les 8 membres élus, de deux ou trois membres "ex officio," et d'un secrétaire-trésorier nommé par la Chambre. Mais il n'y a pas cette subdivision de travail par comités spéciaux pouvant seule assurer une étude complète des meilleurs moyens d'action. La Chambre ne siège jamais autrement qu'en comité général et les séances sont si courtes et si